



Expiration du Contrat de liquidité

L'Assemblée Générale des actionnaires de Chargeurs en date du 6 mai 2008 a, dans la sixième résolution, autorisé Chargeurs à racheter ses propres titres pour répondre à deux objectifs dont celui de l'animation du marché des titres de la société par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Cette autorisation donnée pour une période de 18 mois expire le 5 novembre 2009. En conséquence, le contrat de liquidité cessera de fonctionner à cette date.

Le 3 novembre 2009

Direction de la Communication
Tél. 01 71 72 31 65
www.chargeurs.fr